



PREFECTURE DE L' AISNE

PRÉFECTURE DE L' OISE

**ARRETE portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau
du S.A.G.E. AUTOMNE**

LE PREFET DE L' AISNE
Chevalier de la Légion d' Honneur

LE PREFET DE L' OISE
Chevalier de la Légion d' Honneur

VU le Code de l' Environnement et notamment les articles L 212-3 à L 212-7 ;

VU la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d' aménagement et de gestion des eaux ;

VU la circulaire du Ministre de l' Ecologie, de l' Energie, du Développement Durable et de l' Aménagement du Territoire du 21 avril 2008 portant application de la loi et du décret susvisés aux schémas d' aménagement et de gestion de l'eau ;

VU l' arrêté préfectoral des 14 mai 1996 et 28 mai 1996 instituant la Commission Locale de l' Eau du SAGE Automne ;

VU l' arrêté inter-préfectoral du 6 juillet 2010 modifiant la composition de la Commission Locale de l' Eau du SAGE Automne ;

VU la délibération du syndicat d' aménagement et de gestion des eaux du bassin Automne portant désignation du délégué à la Commission Locale de l' Eau de l' Automne en date du 20 avril 2011 ;

VU la délibération de la Communauté de Communes de la Basse Automne en date du 27 avril 2011 portant désignation d' un nouveau représentant au sein de la Commission Locale de l' Eau du SAGE Automne ;

VU le courrier en date du 12 mai 2011 du Conseil général de l' Oise portant désignation d' un nouveau représentant au sein de la Commission Locale de l' Eau du SAGE Automne ;

VU le courrier en date du 23 mai 2011 de l' Etablissement Public territorial Oise-Aisne portant désignation d' un nouveau représentant au sein de la Commission Locale de l' Eau du SAGE Automne ;

CONSIDERANT dès lors qu' il convient de pourvoir à la modification de la composition de la Commission Locale de l' Eau du SAGE Automne ;

SUR PROPOSITION des Secrétaires Généraux des Préfectures de l' Oise et de l' Aisne ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1 :

L'article 1er de l'arrêté modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Automne est modifié comme suit :

- membres siégeant au sein du Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

• **désigné par la Communauté de Communes de la Basse Automne :**

Monsieur Jacques CARON, vice président de la Communauté de Communes de la Basse Automne.

• **désigné par le Conseil général de l'Oise :**

Monsieur Jérôme FURET conseiller municipal de Crépy en Valois.

• **désigné par l'Etablissement Public Territorial Oise-Aisne :**

Monsieur Eric de VALROGER, conseiller général de l'Oise du canton de Compiègne-Nord.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté inter-préfectoral du 6 juillet 2010 restent inchangées.

ARTICLE 3 :

Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Oise et de l'Aisne, Messieurs les Sous-Préfets de Senlis et Soissons, Mesdames et Messieurs les maires des communes incluses dans le périmètre, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des Préfectures de l'Oise et de l'Aisne, ainsi que sur le site Internet GEST'EAU (www.gesteau.eaufrance.fr).

Laon, le

30 JUIN 2011

Beauvais, le

30 JUIN 2011

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,

Jackie LERCQ-HEURTAUX

Pour le préfet
et par délégation
le secrétaire général

Patricia WILLAERT